



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 14 juin 2022

Ordre du jour :

Programme de voirie 2022 : choix de l'entreprise
Contrat de prestations d'assistance juridique : choix du cabinet
Tarifs des services de cantine scolaire et garderie extrascolaire
Réforme de la publicité des actes : choix du mode de publicité
Divers

Programme de voirie 2022 : choix de l'entreprise

Suite à sa délibération du 15 février 2022 approuvant le programme de voirie 2022, le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GEOVAL. Il décide de retenir l'offre de la société RMCL pour un montant total de 58 623,00 € H.T. soit 70 347,60 € T.T.C..

Contrat de prestations d'assistance juridique : choix du cabinet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun de faire appel à un cabinet d'avocats pour assurer une mission d'assistance juridique afin d'obtenir des conseils et un accompagnement dans certains dossiers. Le conseil municipal approuve la convention proposée par Maître Anne MARION.

Tarifs des services de cantine scolaire et garderie extrascolaire

Compte tenu des différentes données chiffrées relatives aux services de cantine scolaire et de garderie extrascolaire, et considérant la forte inflation, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de ces 2 services.

Cantine scolaire : repas enfant 4,00 €, repas enfant non prévu 4,40 € et repas adulte 5,50 €
Garderie extrascolaire : forfait matin 1,10 € et forfait soir 2,20 €

Réforme de la publicité des actes : choix du mode de publicité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les modalités de publicité des actes pris par les communes ont été réformées et que les communes de moins de 3 500 habitants ont la possibilité de choisir leur mode de publicité. Le conseil municipal décide de continuer à afficher les actes pris par la commune afin de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés.

A Ceyssat, le 17 juin 2022.
Le secrétaire de séance,

Franck DUSSAP.